

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 41 CONCERNANT SOCIETE GENERALE**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

✂

**SOCIETE GENERALE**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 19 MAI 2020**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 27 : Modification statutaire**

**Analyse**

Il est proposé de réduire à 4 jours le délai, précédemment fixé à 15 jours, de déclaration des franchissements de seuils statutaires avec application des règles d'assimilation légales, ce qui n'est pas favorable aux intérêts des actionnaires. On regrette cette réduction alors même que, positivement, les paliers de franchissements de seuils au-delà de 3% du capital se trouvent portés à 1% du capital (contre 0,5% antérieurement).

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :  
Titre I C 1

*L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.*

## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil de la SOCIETE GENERALE

Le conseil d'administration de la SOCIETE GENERALE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 91,7% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Lorenzo Bini Smaghi	Président	Libre d'intérêts	100%	M	63	IT	2014	2022	0	1			
	Frédéric Oudéa	Dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	56	FR	2009	2023	1	1			
	France Houssaye	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	52	FR	2009	2021	0	1			M
	David Leroux	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	86%	M	41	FR	2018	2021	0	1			
	William Connelly		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	2017	2021	0	3		M	
	Jérôme Contamine		Libre d'intérêts	93%	M	62	FR	2018	2022	0	2	M		
	Diane Côté		Libre d'intérêts	100%	F	56	CA	2018	2022	1	1	M		
	Kyra Hazou		Libre d'intérêts	100%	F	63	UK	2011	2023	0	1	M		
	Jean-Bernard Lévy		Libre d'intérêts	93%	M	63	FR	2009	2021	1	2		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Annette Messemer		Libre d'intérêts	-	F	55	DE	Nouvelle	2024	0	4			
	Gérard Mestrallet		Libre d'intérêts	93%	M	71	FR	2015	2023	0	2		P	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Juan Maria Nin Genova		Libre d'intérêts	86%	M	67	ES	2016	2024	0	1			M
	Lubomira Rochet		Libre d'intérêts	86%	F	43	FR	2017	2021	1	1			
	Alexandra Schaapveld		Libre d'intérêts	86%	F	61	NL	2013	2021	0	2	P		

## 2. Spécificités

- Les statuts de SOCIETE GENERALE comportent une limitation à 15% des droits de vote par actionnaire.
- Les statuts de SOCIETE GENERALE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET